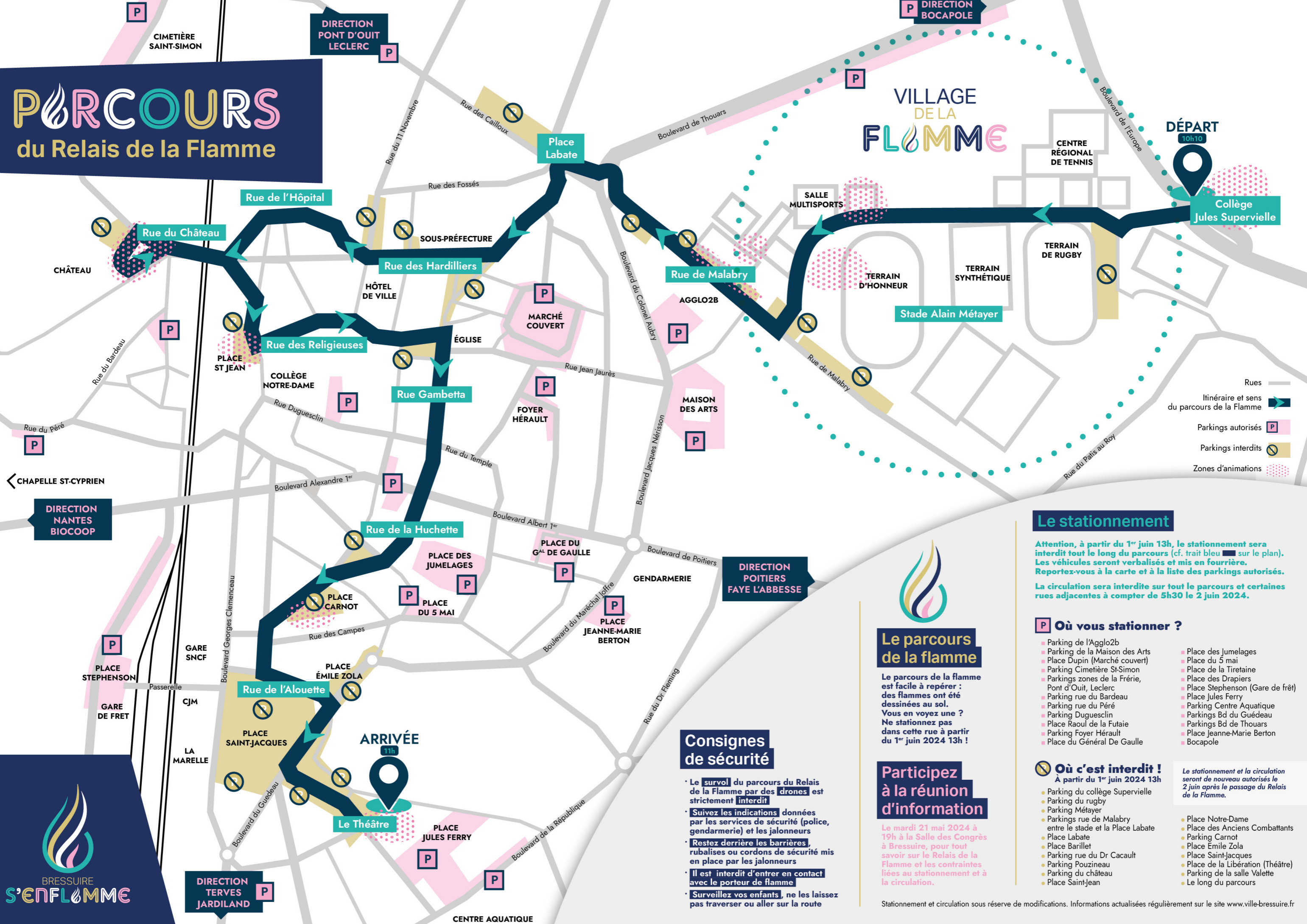


PARCOURS du Relais de la Flamme

VILLAGE DE LA FLAMME



- Rues
- Itinéraire et sens du parcours de la Flamme
- Parkings autorisés
- Parkings interdits
- Zones d'animations

Le stationnement

Attention, à partir du 1^{er} juin 13h, le stationnement sera interdit tout le long du parcours (cf. trait bleu sur le plan). Les véhicules seront verbalisés et mis en fourrière. Reportez-vous à la carte et à la liste des parkings autorisés.

La circulation sera interdite sur tout le parcours et certaines rues adjacentes à compter de 5h30 le 2 juin 2024.

P Où vous stationner ?

- Parking de l'Agglo2b
- Parking de la Maison des Arts
- Place Dupin (Marché couvert)
- Parking Cimetière St-Simon
- Parkings zones de la Frérie, Pont d'Ouit, Leclerc
- Parking rue du Bardeau
- Parking rue du Péré
- Parking Duguesclin
- Place Raoul de la Futaie
- Parking Foyer Hérault
- Place du Général De Gaulle
- Place des Jumelages
- Place de 5 mai
- Place de la Tiretaine
- Place des Drapiers
- Place Stephenson (Gare de fret)
- Place Jules Ferry
- Parking Centre Aquatique
- Parkings Bd du Guédeau
- Parkings Bd de Thouars
- Place Jeanne-Marie Berton
- Bocapole

🚫 Où c'est interdit !

- À partir du 1^{er} juin 2024 13h
- Parking du collège Supervielle
- Parking du rugby
- Parking Métayer
- Parkings rue de Malabry entre le stade et la Place Labate
- Place Labate
- Place Barillet
- Parking rue du Dr Cacault
- Parking Pouzineau
- Parking du château
- Place Saint-Jean
- Place Notre-Dame
- Place des Anciens Combattants
- Parking Carnot
- Place Emile Zola
- Place Saint-Jacques
- Place de la Libération (Théâtre)
- Parking de la salle Valette
- Le long du parcours

Le stationnement et la circulation seront de nouveau autorisés le 2 juin après le passage du Relais de la Flamme.

Le parcours de la flamme

Le parcours de la flamme est facile à repérer : des flammes ont été dessinées au sol. Vous en voyez une ? Ne stationnez pas dans cette rue à partir du 1^{er} juin 2024 13h !

Participez à la réunion d'information

Le mardi 21 mai 2024 à 19h à la Salle des Congrès à Bressuire, pour tout savoir sur le Relais de la Flamme et les contraintes liées au stationnement et à la circulation.

Consignes de sécurité

- Le survol du parcours du Relais de la Flamme par des drones est strictement interdit
- Suivez les indications données par les services de sécurité (police, gendarmerie) et les jalonneurs
- Restez derrière les barrières, rubalises ou cordons de sécurité mis en place par les jalonneurs
- Il est interdit d'entrer en contact avec le porteur de flamme
- Surveillez vos enfants, ne les laissez pas traverser ou aller sur la route

